



Délibération N°7
Du Bureau Syndical du 2 mai 2023

Mardi 02 mai 2023, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUVEYROL B.		X	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.		X	
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		X	
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)	X						

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE TÉLÉGESTION DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS DES COLLECTIVITÉS DE L'ARDECHE

Le Président rappelle que le SDE 07 a bénéficié d'un programme de fond Européen RAINETTE (Renforcer l'Attractivité par l'Innovation, le Numérique, l'Expérimentation pour des Territoires en Transition Énergétique) permettant en outre le financement de télégestion dans des bâtiments publics.

Cette expérimentation de massification permet au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche de répondre aux exigences des décrets BACS et DEET.

La liste des bâtiments à équiper est la suivante :

COMMUNE	SITE
VALS-LES-BAINS	ÉCOLE MATERNELLE
VALS-LES-BAINS	ESPACE SEVIGNE
VALS-LES-BAINS	THÉÂTRE
VALS-LES-BAINS	MAISON SOCIALE
SAINT MARCEL LES ANNONAY	GROUPE SCOLAIRE
SAINT MARCEL LES ANNONAY	SALLE POLYVALENTE
ROIFFIEUX	ESPACE DES TERMES
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardeche	CRÈCHE LES BABELOUS - LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardeche	CRÈCHE LES CHATONS - CHATEAUNEUF DE VERNOUX
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardeche	CRÈCHE PERLE DE LUNE - SAINT BARTHELEMY LE PLAIN

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle total de l'opération était estimé à 144 000 €.

La date de remise des offres était au 31 mars 2023 à 12h00.

Trois entreprises ont effectué un retrait de l'offre :

- KURRANT
- Dalkia Centre Est
- SARL Perrier Electric

Une seule offre a été déposée, il s'agit de l'offre de DALKIA pour un montant de 141 544,80 € HT.

AR Prefecture

007-250700358-20230502-2023109-DE
Reçu le 10/05/2023

L'offre technique correspond aux exigences du marché et le prix est dans l'enveloppe estimé.

En ce qui concerne le planning de réalisation, le Président précise que les travaux doivent se caler sur l'exigence de remonter des dépenses du programme RAINETTE, soit fin mai 2023.

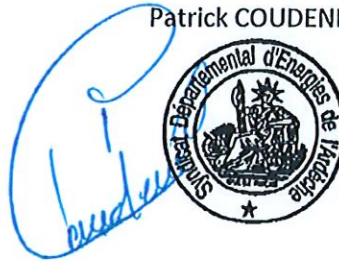
Il est ainsi proposé de retenir l'offre du candidat DALKIA

Après en avoir délibéré, Le bureau syndical,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer le marché à procédure adapté avec l'entreprise DALKIA pour la mise en œuvre de 10 télégestions et tout document associé.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires pour le règlement de l'opération.

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le10..MAI..2023.....et de sa publication ou notification le 10..MAI..2023